

Conseil Municipal

Compte-rendu sommaire du 4 décembre 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Mme Catherine CUINET. M. Didier ROCHET est secrétaire de séance. Tous les conseillers sont présents.

Le conseil débute à 20h16 par la lecture du compte-rendu de la séance du 13 novembre 2017 qui est approuvé par 9 voix pour.

1 / Budget Assainissement : mise en non-valeur

Madame le Maire présente aux conseillers le document du Trésor Public indiquant des créances irrécouvrables pour un montant de 153.43 €. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur cette somme et de l'imputer au compte 6541 du budget Assainissement.

pour : 9/9

2/ CLECT : approbation du rapport du 21/09/201

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie le 21 septembre 2017, avant le Conseil communautaire, en vue d'évaluer les charges liées à la mutualisation de la Direction Urbanisme Projets Planification (DUPP) en raison de la prise de compétence PLUi et au transfert au Grand Besançon de la base de loisirs d'Osselle. Le Conseil municipal est invité à approuver les modalités et résultats du calcul des charges transférées au titre de la mutualisation de la DUPP et du transfert de la base de loisirs d'Osselle. Le Conseil Municipal, délibère et approuve l'évaluation prévisionnelle des charges liées à la mutualisation de la Direction Urbanisme Projets Planification (DUPP) et au transfert de la base de loisirs d'Osselle, décrite dans le rapport de la CLECT du 21 septembre 2017.

pour : 9/9

3/ CAGB : transfert de biens ZAE

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, se prononce favorablement sur les modalités financières et patrimoniales du transfert de biens lié au transfert de compétence en matière de ZAE et telles que proposées dans le projet de délibération du Conseil de Communauté du Grand Besançon.

pour : 9/9

4/ Subvention au SAPAD

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide d'allouer une aide spécifique et ponctuelle de 20 € au SAPAD (Service d'Aide Pédagogique A Domicile) pour la prise en charge d'un élève au cours de l'année scolaire 2016-2017.

pour : 8 abstention : 1

5/ Marché ancien groupe scolaire : pénalité de retard

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide que les pénalités de retard seront appliquées aux entreprises qui n'auront pas terminé les travaux dans les délais prescrits lors de la signature du marché de travaux "ancien groupe scolaire".

pour : 9/9

6/ Budget Commune : décision modificative n°3

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide les virements de crédits suivants :

compte 63512 : - 90 €

compte 6411 : + 90 €

compte 2313 : - 120 €

compte 2158 : + 120 €

pour : 9/9

INFORMATIONS

Sivu-sages (club de football intercommunal) : M. Barthod-Malat évoque la dernière réunion et indique l'éventualité d'un rapprochement avec la commune de Nancray.

SIFALP (regroupement scolaire) : Mme Darteville informe les conseillers qu'un questionnaire a été proposé aux parents et aux enseignants et aux encadrants pour aider à la prise de décision sur des rythmes scolaires pour la rentrée 2018. Les réponses font apparaître le souhait de la semaine de 4 jours. Le vote final aura lieu le 12 décembre et remis à l'académie pour le 22 décembre.

Madame le Maire a reçu l'arrêté préfectoral portant sur le transfert des compétences eau et assainissement de la commune au Grand Besançon au 1^{er} janvier 2018.

Forêt : le marquage des bois va être effectué dans la zone de sénescence

Madame le Maire a contacté le responsable chargé de l'installation et la mise en œuvre de la borne incendie prévue pour la zone artisanale et le Pontot.

Madame le Maire a rencontré Mme Vignot, adjointe au Maire de Besançon, lui a signalé les déchets découverts dans le bois de la Ville en septembre et en novembre et l'inaction des services.

Madame le Maire donne un avis favorable à la demande de M. Drouhard, responsable du club de Loisirs, pour bénéficier de la salle du Conseil tous les jeudis à compter de janvier 2018.

Le SYBERT demande où en sont les travaux d'aire de retournement et de plateforme de regroupement des bacs d'ordures ménagères et de tri.

Réfection du Monument aux Morts : une subvention parlementaire de 2300 € est prévue ainsi que la participation du Souvenir Français. Un courrier de sollicitation a été également envoyé au Président des Anciens Combattants du secteur.

Madame le Maire a demandé un devis complémentaire pour la mise en sécurité de la traversée du lieu-dit La Grand Combe.

L'entreprise chargée de la maintenance des cloches de l'église alerte par courrier du mauvais état de la charpente et des risques importants quand les cloches sonnent à la volée. Madame le Maire rappelle également l'état de dégradation des escaliers menant au clocher. Une réflexion devra être menée début 2018.

Madame le Maire rappelle aux conseillers que la petite salle attenante à la salle des fêtes a été réaménagée pour servir de salle de repas pour les accompagnateurs de bus scolaire méridien. Elle accueille également en saison les adeptes de la pétanque et, cette année, les séances de catéchisme une fois par semaine. Elle propose qu'un nom lui soit donné : les conseillers choisissent le nom de « salle Pergaud ». Comme toutes les salles communales, y compris la salle Jean-Baptiste, pour la réserver, une demande devra être déposée auprès de l'élu responsable.

Urbanisme : Madame le Maire demande à M. Bertoletti en charge de l'Urbanisme de répondre aux sollicitations des notaires concernant les demandes d'urbanismes antérieures liées aux biens immobiliers en vente.

Vu pour être affiché le 5 décembre 2017, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
(*Sceau de la mairie*)



(*Signature*)